RÈGLEMENT INTERIEUR 2026/2027

INSCRIPTION

Il est important de noter que tout élève participant aux cours doit impérativement être en règle avec le dossier d'inscription et s'être notamment acquitté de l'adhésion à la Fédération Française de Danse lui garantissant ainsi d'être couvert par une assurance. Vous bénéficiez de nombreux avantages grâce aux différents partenaires de la FFD : https://www.ffdanse.fr/partenaires/officiels

FONCTIONNEMENT

Les cours collectifs sont dispensés de mi-septembre (14/09/2026) à fin juin (19/06/2027), hors vacances scolaires. Les vacances scolaires permettront soit de rattraper des cours qui n'auraient pas pu avoir lieu, soit de travailler différemment (stage, répétition projet et/ou concours...)
Le planning des cours est susceptible d'être modifié à tout moment en cas de nécessité.
L'école se réserve le droit d'annuler ou de reporter les cours en cas d'effectif insuffisant.

PAIEMENTS

Le nouvel adhérent bénéficie de 2 cours d'essai, à l'issue desquels il devra confirmer définitivement ou pas son inscription.
Le paiement annuel comprend l'adhésion à la structure, à la Fédération Française de Danse ainsi que la cotisation annuelle.
Ce montant est à régler lors de l'inscription mais vous pouvez bénéficier d'une facilité de paiement jusqu'à 9 fois en ce qui concerne la cotisation.
Toute année commencée est intégralement due.
L'adhérent ne pourra pas, en conséquent, solliciter un quelconque avoir, remboursement ou dédommagement, total ou partiel, quelle qu'en soit la raison, y compris en cas de force majeure.
Ceci n'exclut pas, bien évidemment, que l'Atelier Artistique puisse proposer des solutions ou des gestes compensatoires, de manière exceptionnelle en fonction de la situation.

CONSIGNES PENDANT LES COURS

L'accès aux studios de l'Atelier Artistique est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs.
Les téléphones doivent être réglés en mode silencieux durant le cours.
L'Atelier Artistique ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets personnels.
Un rangement dédié aux "objets trouvés" est à votre disposition sur demande auprès de vos professeurs. À la fin de l'année, ces "objets trouvés" seront donnés à une association caritative.

PRÉSENCE ET/OU ABSENCE

L'assiduité aux cours est essentielle afin de favoriser une progression individuelle et collective.
Par respect, nous vous demandons de bien vouloir avertir votre professeur ou l'Atelier Artistique de votre absence. En aucun cas, celle-ci ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

CONCOURS

La participation des élèves aux divers concours est définie par l'appréciation de Delphine au vu du niveau des élèves et des exigences des événements en question, de leur implication personnelle et de leur participation assidue aux répétitions nécessaires ainsi qu'à leur motivation.
Le financement des frais de déplacements (restauration, transport, hébergement,…) reste à la charge des familles (la temps de la préparation/création de ces chorégraphies étant réalisé de façon bénévole par Delphine et/ou Laëtitia).
Cependant, les professeurs, et les membres du bureau proposent et/ou soutiennent toutes actions mise en place par les familles afin de trouver des financements dédiés à prendre en charge ces frais (cagnottes, tombolas, lotos, ventes directes, mécénats, sponsoring,..).
Il est demandé aux familles d'être force de proposition et d'organisation de ces actions.
Chaque famille à le choix de participer à ces actions et de bénéficier des sommes récoltées ou de financer intégralement la participation de son enfant.

TENUES VESTIMENTAIRES

Les élèves sont priés d'avoir une tenue leur permettant une pratique aisée de leur pratique (pas de robe, jupe, jeans...)
Les professeurs pourront les orienter dans ce choix, s'ils ont une demande spécifique.
Les cheveux devront être attachés afin d'éviter toute gêne et les bijoux trop encombrants laissés chez soi ou aux vestiaires.
Pour des raisons d'hygiène, les chaussures utilisées pour les cours de hip hop, de dancehall ou de street-jazz doivent être impérativement réservées à cet usage.

RESPECT DU LIEU

Ce lieu a été créé et pensé pour vous, il en va donc de chacun de nous, élèves, parents d'élèves et professeurs, de le respecter et de le choyer comme il se doit.
Merci de laisser les vestiaires propres, de ranger livres/jouets de l'accueil là ou vous les avez pris, de laver les couverts et/ou tout autres ustensiles de la kitchenette ....

LES PROFESSEURS

Les professeurs sont seuls juges de l'orientation de l'élève en fonction de son niveau.
L'âge indiqué sur l'emploi du temps est à titre indicatif, il ne donne en aucun cas l'accès définitif au cours.
En cas d'absence d'un des professeurs, le cours sera rattrapé et vous serez informés soit par mail, soit par sms, soit par whatsApp en fonction du choix de l'équipe pédagogique sur la communication interne de chaque cours.

FESTIVITÉS/SORTIES/DÉMONSTRATIONS

À l'Atelier Artistique, la fin d'année se veut festive.
La Danse fera une représentation scénique à travers un spectacle de fin d'année pour lequel l'entrée sera payante (hormis nos danseurs/adhérents bien sûr).
Une participation financière pour les costumes sera également demandée en fonction des chorégraphies présentées.
Les danseurs pourront conserver les costumes à l'issue de leurs représentations.
Les cours de Bien-Être participeront à une journée organisée à l'Atelier Artistique permettant également la découverte d'autres pratiques.
Des sorties/spectacles, démonstrations, concours, masterclass ... sont proposés et organisés par nos professeurs tout au long de l'année.

DROIT À L'IMAGE

L'Atelier Artistique se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tous supports, concernant l'image du lieu et de sa dynamique pédagogique et artistique.

COMMUNICATION

L'Atelier Artistique communique de plusieurs façons: Facebook, Instagram, Mail, Newsletter, affichage interne, WhatsApp, sms... afin de vous informer au mieux.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les chorégraphies transmises lors des cours par les professeurs sont la seule et unique propriété intellectuelle des pédagogues/chorégraphes. Leur utilisation en dehors de l'Atelier Artistique doit faire l'objet d'une demande auprès de son chorégraphe et son utilisation sur des quelconques réseaux sociaux doit être autorisés et crédités.

RÈGLES RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES

Votre nom/prénom, adresse, téléphone, mail et date de naissance sont les seules données collectées par les membres du bureau afin de prendre votre licence FFD et vous transmettre les informations internes à l'Atelier Artistique nécessaires.
Elles sont conservées 1 an avant d'être supprimées définitivement (infos papier et numérique).

⚠ ***Les parents sont informés que l'Atelier Artistique dégage toutes responsabilités lorsque les élèves mineurs sont laissés devant les locaux sans l'assurance de la présence effective de leur professeur.***

L'inscription à l'Atelier Artistique vaut acceptation de son règlement intérieur.